

Paris le 20 février 2022

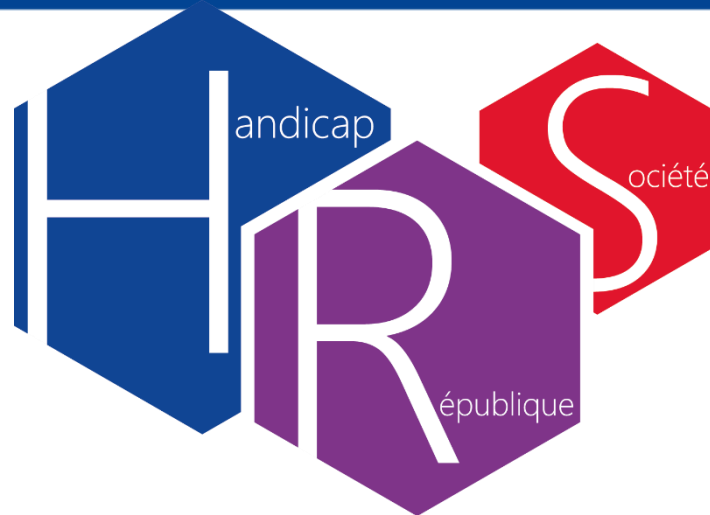
Communiqué de presse – Education : le débat public mérite mieux qu'une simple volonté néolibérale de fermeture des instituts médico éducatif (IME) , il est nécessaire de repenser le modèle éducatif et soutenir les professionnels qui y exercent

Handicap République Société réagit aux graves propos tenus par Monsieur Olivier Paolini , président de « l'inclusion en marche » à l'encontre des IME dans un extrait diffusé hier de l'émission, "le mur 10 ans après", réalisée par Madame Sophie Robert.

La « désinstitutionnalisation » est un faux débat, au mieux une future libéralisation du secteur médico-social au pire l'abandon des personnes prises en charge, par la même occasion une insulte envers les professionnels qui y exercent

Dans un extrait diffusé hier sur les réseaux sociaux, Mr Paolini à tenu les propos suivants : « Les ARS (Agences Régionales de Santé) en fait donnent des sommes colossales, il faut savoir qu'un établissement médico-social perçoit environ 50 000 € par an et par enfant autiste qu'ils accueillent en coût net par année dans son budget. Que feraient les parents je vous le demande avec 50 000 € pour faire bénéficier votre enfant d'un accompagnement »

Le « think-tank » Handicap République et Société s'inquiète des répercussions de ces propos et s'interroge sur le fait qu'il reflète la position du parti « la République en Marche ». L'inclusion en marche étant associée au parti nous demandons à cette formation politique de clarifier sa position. Si la prise en charge, l'accompagnement et l'éducation fournie par certains instituts médicaux éducatifs posent question, ces propos sont particulièrement populistes et démagogiques. Il apparaît nécessaire de faire monter l'offre en qualité, de revoir son cahier des charges. Donner cette même somme aux familles ne suffirait pas et pose plusieurs problématiques :Premièrement à supposer que l'ensemble de ces instituts soit fermés, le tissu libéral n'aurait pas la capacité de prendre en charge la totalité de ces enfants alors même que celui-ci souffre déjà d'inégalités territoriales très importantes.



Aujourd'hui certains professionnels de rééducation libéraux ne bénéficient pas de prise en charge sécurité sociale (ergothérapeute et psychomotriciens, même en cas d'affection de longue durée reconnue)

Deuxièmement, il s'agit là d'un transfert de la prise en charge vers les parents et fratries, laissés en 1re ligne. 500 000 jeunes sont aidants au quotidien, ce chiffre tout, particulièrement, n'est pas acceptable : aucun jeune ne doit voir son avenir s'envoler faute d'accompagnement de l'un de ses proche en situation de handicap.

Troisièmement la somme évoquée ne permettrait de financer que 2,6 équivalents temps plein salarié au SMIC à 35 heures hebdomadaires ou 1,8 équivalent temps plein libéral rémunéré au SMIC. Quid d'une indexation sur l'évolution de l'inflation ? Il convient de s'interroger également sur la capacité de contrôle de l'accompagnement libéral qui serait effectué puisqu'un établissement est plus facile à contrôler qu'un domicile

Quelles sont aujourd'hui les problématiques engendrées par l'école inclusive :

- scolarisation à temps partiel voir très partiel
- déficit d'accompagnement des élèves en situation de handicap (AESH) à temps plein, les pôles inclusifs d'accompagnement localisé étant là pour gérer la pénurie d'AESH en les mutualisant.

Handicap, République et Société tient à rappeler sa position :

Chaque enfant de la république doit avoir accès à une instruction la plus complète possible quel que soit son handicap. ! L'opposition des modèles est absurde, c'est une palette de réponses qu'il nous faut avoir. Nous proposons à ce titre le développement d'établissements régionaux d'enseignement adapté dans chaque région à l'image de ce qui existe avec succès depuis plus de 20 ans sur Vaucresson dans les Hauts-de-Seine : à savoir un établissement scolaire sous tutelle de l'éducation nationale, effectif réduit à 15 par classe en présence d'au moins ¼ des effectifs d'élèves valides, centre de rééducation complet avec prises en charge intégrés dans l'emploi du temps sans baisse du volume horaire de cours, internat pour ceux qui ne peuvent rentrer au domicile ou dont l'état de santé



nécessite une surveillance particulière , Au fond une inclusion inversée. .

En effet, l'inclusion telle que développée en France est aujourd'hui une injonction de normalité où la personne en situation de handicap serait contrainte d'assumer à elle seule un standard de normalité qu'elle serait censée atteindre. Handicap République Société croit, elle a une démarche d'hybridation où la différence, l'expertise de la personne en situation de handicap sont une richesse pour l'autre avec laquelle l'objectif ne sera peut-être pas atteint de la même manière ni avec les mêmes moyens, mais où l'expérience vécue est une richesse pour la société entière. Nous rappelons fermement que les personnes handicapées ne sont pas exclues de la république, elles en font partie ! La solidarité nationale leur est due, car il est l'honneur d'une nation que de permettre à l'autre de devenir un esprit libre, éclairé brisant les assignations à résidence et l'inégalité de destin que constitue le handicap.

Retrouvez les propositions du think-tank Handicap République et société à l'adresse <https://www.handicaprepubliquesociete.fr/education/>

Contact presse : Pierrick Courilleau - 06 20 96 37 59 - pierrick@courilleau.eu

Twitter : @assohrs - Site web www.handicaprepubliquesociete.fr